

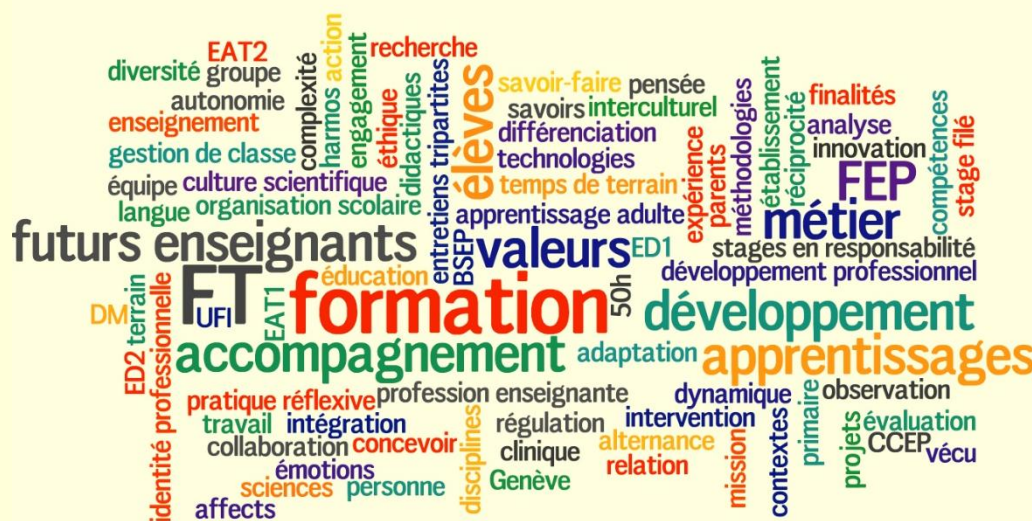
BSEP₃

Approches transversales 2

Apprentissages, pratiques d'enseignement, collaborations entre classes ordinaires, spécialisées et soutien pédagogique

Document d'accompagnement

2025 -
2026



Ce document présente le contenu et l'organisation du second module des approches transversales (EAT2 = Enseignement, Approches Transversales, 2) de la formation en enseignement primaire, intitulé **Apprentissages, pratiques d'enseignement, collaborations entre classes ordinaires, spécialisées et soutien pédagogique**.

D'autres informations et ressources concernant le module sont consultables sur :

- son site internet : <http://www.unige.ch/fapse/bsep/eat2/>
- la plate-forme Moodle pour les étudiants : <https://moodle.unige.ch>

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à Michaela Chlostova Muñoz et Vanessa Bacquelé, coordinatrices du module : Michaela.Chlostova@unige.ch et Vanessa.Bacquele@unige.ch

Table des matières

I.	Introduction générale.....	04
	1. Le module et ses objectifs	
	2. L'équipe universitaire	
II.	Objectifs et contenus des quatre unités de formation.....	06
	1. Processus d'apprentissage (UF1)	
	2. Évaluation des apprentissages (UF2)	
	3. Enseignement spécialisé et intégration scolaire (UF3)	
	4. Différenciation des situations d'apprentissage (UF4)	
III.	Dispositifs et démarches de formation.....	09
	1. Les onze semaines de travail en alternance	
	2. Dispositif des stages	
	3. Attentes lors du temps de terrain	
	4. Détails des démarches à accomplir sur le terrain	
IV.	Calendrier et horaires.....	16
V.	Évaluation certificative.....	18
	1. Les cinq exigences pour l'obtention des crédits	
	2. Le rôle des formateurs et formatrices de terrain de terrain	
	3. Les échéances	
VI.	Dispositions réglementaires et collaboration.....	22
	1. Présence des étudiantes et des étudiants	
	2. Absence des formateurs-rices de terrain	
	3. Modalités de collaboration et de régulation	
	4. Éthique et confidentialité	

I. Introduction générale

1. Le module et ses objectifs

Composé de quatre unités de formation, le module est conçu pour permettre aux étudiantes et étudiants de développer des compétences de compréhension des processus et difficultés d'apprentissage des élèves scolarisés en classe régulière, en classe intégrée et au sein de dispositifs de soutien pédagogique, tout en se formant à des pratiques d'enseignement et de collaboration pour favoriser la progression des apprentissages dans ces trois contextes de l'école primaire.

Chaque étudiant-e aura notamment l'occasion :

- D'acquérir des connaissances conceptuelles à propos des dimensions cognitives, sociales et socio-affectives des processus d'apprentissage des élèves, ainsi que dans les champs de l'évaluation, de la régulation, de la différenciation et de la collaboration ;
- D'élaborer et de mettre en œuvre des démarches de collaboration, d'observation, d'entretien, de régulation et de différenciation afin d'étudier et de favoriser l'apprentissage des élèves ;
- De comparer les processus d'enseignement et d'apprentissage dans différents contextes de l'école primaire (classe régulière, classe intégrée et dispositif de soutien pédagogique) et de prendre conscience des enjeux et des modalités de la collaboration dans la perspective d'une école plus inclusive ;
- De traiter certaines problématiques spécifiques à chaque contexte, ainsi que les questions de soutien, d'intégration et d'orientation.

Par l'alternance entre l'université et le terrain scolaire, les unités de formation du module EAT2 confrontent les étudiant-es à l'activité d'apprentissage que les élèves déploient dans des contextes d'enseignement variés. La diversité des processus et des difficultés d'apprentissage, le fonctionnement et l'engagement des élèves dans les tâches sont étudiés en lien étroit avec les caractéristiques des situations d'enseignement.

2. L'équipe universitaire

Chargé-es d'enseignement référent-es		
Groupe A	Géry Marcoux	Gery.Marcoux@unige.ch
	Catherine Rivier	Catherine.Rivier@unige.ch
Groupe B	Lionel Dechamboux	Lionel.Dechamboux@unige.ch
Groupe C	Vanessa Bacquélé	Vanessa.Bacquele@unige.ch
	Michaela Chlostova Munoz	Michaela.Chlostova@unige.ch
Groupe D	Katarina Gvozdic	Katarina.Gvozdic@unige.ch
	Stéphanie Naud	Stephanie.Naud@unige.ch

Autres enseignant-es intervenant dans le module	
Lucie Mottier Lopez	Lucie.Mottier@unige.ch
Greta Pelgrims	Greta.Pelgrims@unige.ch
Lucas Richard	Lucas.Richard@unige.ch
Emmanuel Sander	Emmanuel.Sander@unige.ch
Aurélie Simon	Aurelie.Simon@unige.ch

Organisation et gestion du stage : Melody Mathieu - terrainfep@unige.ch

Coordination du module : Michaela.Chlostova@unige.ch et Vanessa.Bacquele@unige.ch

II. Objectifs et contenus des quatre unités de formation

Le module est composé de quatre unités de formation :

- Unité 742721 Processus d'apprentissage (UF1)
- Unité 742722 Évaluation des apprentissages (UF2)
- Unité 742724 Enseignement spécialisé et intégration scolaire (UF3)
- Unité 742725 Différenciation des situations d'apprentissage (UF4)

Chaque unité de formation propose des apports spécifiques et complémentaires orientés sur une thématique commune : les apprentissages et les pratiques d'enseignement en classe. Ces apports avec lesquels les étudiant-es se familiariseront durant le module sont construits à partir de cadrages théoriques et d'expériences issues du terrain scolaire. Adoptant tour à tour le regard spécifique de chacune des quatre unités de formation, les étudiant-es développeront ainsi progressivement - dans le prolongement des précédents modules transversaux - des outils qui permettent d'appréhender plus finement la complexité scolaire.

1. L'unité 742721 - Processus d'apprentissage (UF1)

Géry Marcoux, Catherine Rivier & Emmanuel Sander

Objectifs

Dans cette unité, l'étudiant-e aura l'occasion :

- D'acquérir des connaissances sur les dimensions cognitives et sociales des processus d'apprentissage ;
- D'observer des situations d'apprentissage scolaire sous l'angle de ces dimensions ;
- D'analyser des activités scolaires et des productions d'élèves sous l'angle des enjeux d'apprentissage pour en dégager les obstacles potentiels ou rencontrés par ces derniers ;
- D'identifier les caractéristiques, les apports et les limites de diverses situations d'apprentissage interactives mises en place.

Descriptif

Si les dispositifs éducatifs ont pour but d'amener chaque apprenant-e à construire des connaissances personnelles, le cadre scolaire place toutefois les élèves dans un contexte éminemment social. Cette unité aborde ainsi la thématique des processus d'apprentissage, internes à chaque élève, en lien avec les interactions sociales qui découlent de l'insertion des élèves dans le contexte de l'école et de la classe.

Un cadrage théorique général définira le processus multidimensionnel complexe qui constitue tout apprentissage scolaire. Il permettra aux étudiant-es de prendre en compte les dimensions cognitives et plus particulièrement les conceptions intuitives qui entrent en jeu, le rôle des analogies dans les apprentissages ainsi que le développement conceptuel des élèves, notamment en interrogeant l'origine et la nature des erreurs observées. Nous aborderons également les caractéristiques et influences du contexte social de la classe, préciserons la notion d'interaction sociale et définirons les divers types d'interactions entre pairs ainsi que les mécanismes d'apprentissage interactifs, en lien avec des tâches scolaires proposées dans diverses disciplines.

Nous discuterons des implications de toutes ces dimensions sur le fonctionnement cognitif de l'élève et sur l'organisation possible d'activités scolaires par l'enseignant-e, en explorant les divers modes de médiation sociale de l'apprentissage, les problématiques associées au travail interactif en classe, l'identification et l'analyse des erreurs pouvant mener à des activités de recodage sémantique orientant un changement conceptuel. Les éléments théoriques développés seront exploités en référence à des situations scolaires courantes et à l'aide d'illustrations concrètes issues du terrain.

2. L'unité 742722 – Évaluation des apprentissages (UF2)

Lionel Dechamboux & Lucie Mottier Lopez

Objectifs

Dans cette unité, l'étudiant-e aura l'occasion :

- D'acquérir des connaissances dans les champs de l'évaluation et de la régulation des apprentissages scolaires ;
- D'analyser et interpréter des démarches, moyens et outils de régulation et d'évaluation ;
- De créer, de mettre en œuvre et d'analyser des situations d'enseignement-apprentissage en situation scolaire intégrant différentes modalités de régulation.

Descriptif

Tout système de formation comporte des modalités d'évaluation, dont la visée est d'assurer l'articulation entre les caractéristiques de celui-ci et celles des élèves. Lorsqu'elles ont pour but de contrôler la progression ou l'orientation, dans des fonctions sommative/certificative et pronostique, les pratiques des enseignant-es permettent de vérifier que les caractéristiques des élèves répondent aux exigences du système scolaire. En fournissant des informations permettant une adaptation de l'enseignement aux différences individuelles, l'évaluation formative vise, elle, à soutenir les apprentissages des élèves.

Dans cette unité, les étudiant-es seront confronté-es aux différents enjeux de l'évaluation à l'école primaire. Ils seront amenés à observer les pratiques quotidiennes des enseignant-es dans ce domaine et auront à réfléchir, à mettre en place, puis à analyser principalement des démarches de régulation différenciée dont le but est de favoriser les progressions d'apprentissage des élèves. Dans une même intention formative, ils tenteront notamment d'impliquer les apprenantes et les apprenants dans le processus d'évaluation en visant une Évaluation Continue pour Apprendre (ECPA).

Même si la question de l'évaluation sommative/certificative sera abordée, l'essentiel de cette unité de formation consistera à analyser les différentes phases de l'évaluation formative, ses implications dans l'enseignement et l'apprentissage et à réfléchir aux moyens concrets d'impliquer les élèves dans ce processus.

3. L'unité 742724 – Enseignement spécialisé et intégration scolaire (UF3)

Michaela Chlostova Muñoz, Vanessa Bacquélé, & Greta Pelgrims

Objectifs

Dans cette unité, l'étudiant-e aura l'occasion :

- De connaître les aspects institutionnels de l'enseignement spécialisé et de l'intégration scolaire à Genève ;
- Construire des compétences d'analyse et de compréhension des dimensions comportementales, métacognitives et socio-affectives de l'apprentissage en lien avec les parcours, contextes et situations d'enseignement-apprentissage des élèves de classe spécialisée/intégrée ;
- Connaître certains principes pédagogiques et didactiques pour enseigner en classe spécialisée/intégrée et soutenir les élèves en classe régulière ;
- De construire certaines compétences d'enseignement en lien avec l'intégration scolaire d'élèves en classe régulière.

Descriptif

Après avoir encouru des expériences d'échec scolaire en classe ordinaire, certains élèves sont déclarés en difficulté d'apprentissage et de comportement et sont orientés vers des classes d'enseignement spécialisé à effectif réduit, des classes dites « intégrées », dans le système scolaire genevois. Ce cours aborde les aspects institutionnels de l'enseignement spécialisé à Genève et est centré non seulement sur l'activité d'enseignement et d'apprentissage en classe d'enseignement spécialisé mais aussi dans la perspective de l'intégration scolaire.

En adoptant une approche interactionniste et située de l'activité, nous verrons comment les difficultés d'apprentissage et de comportement des élèves émergent, sont désignées, voire renforcées, par certaines mesures et pratiques scolaires. Nous travaillerons les conditions répondant à des besoins éducatifs particuliers, des pratiques d'enseignement et de collaboration, ainsi que certains principes à considérer dans la mise en œuvre de dispositifs favorables au rôle d'apprenant-e en classe d'enseignement spécialisé et à son intégration dans le collectif de la classe ou encore à l'intégration en classe ordinaire. Nous aborderons également les conduites d'engagement et d'évitement, en lien avec les dimensions (méta)cognitives et socio-affectives de l'apprentissage, tout en considérant les expériences scolaires des élèves et les caractéristiques des contextes et des situations d'apprentissage en classe intégrée.

4. L'unité 742725 – Différenciation des situations d'apprentissage (UF4)

Katarina Gvozdic, Stéphanie Naud, Emmanuel Sander & Lucie Mottier Lopez

Objectifs

Dans cette unité, l'étudiant-e aura l'occasion :

- D'acquérir des connaissances dans le champ de la différenciation pédagogique, tout en faisant des liens avec les conceptions de la différence et de la justice scolaire ;
- De se familiariser avec différents leviers de différenciation des situations d'apprentissage susceptibles d'aider les élèves à progresser et d'en identifier les conditions et limites ;
- D'analyser les démarches et difficultés des élèves en interaction avec les caractéristiques des environnements d'apprentissage et leurs objectifs ;
- D'appréhender les enjeux de la différenciation des situations d'apprentissage au regard des progressions individuelles des élèves en tenant compte des normes et des pratiques collectives élaborées dans des contextes de classe et de collaboration entre professionnel-les.

Descriptif

La diversité du public scolaire peut engendrer certains défis dans la conception et la conduite des enseignements. Dans ce contexte, la différenciation pédagogique n'est pas une fin en soi, mais un levier au service d'intentions éducatives : rendre les situations d'apprentissage accessibles à chaque élève, viser une égalité des acquis des compétences fixées par le PER et prévenir le décrochage scolaire. Dans cette unité de formation, il s'agira de questionner la manière dont la diversité des élèves est prise en compte dans la pratique enseignante à travers les apports de la littérature du champ, les conceptions des enseignant-es et les pratiques pédagogiques. La différenciation dans des situations d'apprentissage a pour but de rendre les savoirs accessibles à l'ensemble des élèves de la classe, sans renoncer à des objectifs d'apprentissage communs, et en restant dans des démarches collectives.

Cette unité de formation retracera les origines historiques et conceptuelles de la différenciation pédagogique et ses diverses acceptions. Puis, elle poursuivra la réflexion quant aux conceptions de la différence et de la justice scolaire, inhérentes à la construction du concept de différenciation et aux choix pédagogiques de l'enseignant-e. L'enjeu sera de penser la différenciation à l'interface entre l'élève et les objectifs d'apprentissage dans le collectif de la classe. Ainsi, pour atteindre cet objectif général, les étudiant-es travailleront l'analyse et la mise en cohérence entre un objectif d'apprentissage, un dispositif pédagogique, contexte de mise en œuvre, les besoins des élèves et les modalités de collaboration possibles (notamment avec l'ECSP).

Plus spécifiquement, nous aborderons les dispositifs de différenciation les plus répandus (plan de travail, table d'appui, tutorat, groupes de besoins, etc.), les conceptions des origines des différences et leurs influences sur les démarches entreprises, les modalités de différenciation (usage d'outils, de questionnement particulier, etc.) en situation et dans des temporalités multiples. La dimension collaborative de la différenciation sera aussi abordée grâce à la présence, entre autres, des ECSP dans les écoles. Une réflexion sera également menée sur l'environnement institutionnel et les textes officiels promouvant la différenciation à l'école primaire genevoise.

III. Dispositifs et démarches de formation

1. Les onze semaines de travail en alternance

Ce module intervient au semestre d'automne de la troisième année de baccalauréat (BSEP3), après le stage linguistique. Les onze semaines de travail amènent les étudiant-es à passer progressivement d'une posture d'observation active à une posture d'intervention, liée à davantage de prise de responsabilités.

Comme le montre le calendrier détaillé dans la partie IV (p. 16), ces onze semaines du module sont divisées en plusieurs parties, alternant formation à l'Université et temps de terrain. Les étudiant-es sont regroupé-es en dyades. Chaque dyade est (dans la mesure du possible, compte tenu des contraintes de terrain) encadrée selon un des deux dispositifs de stage suivants :

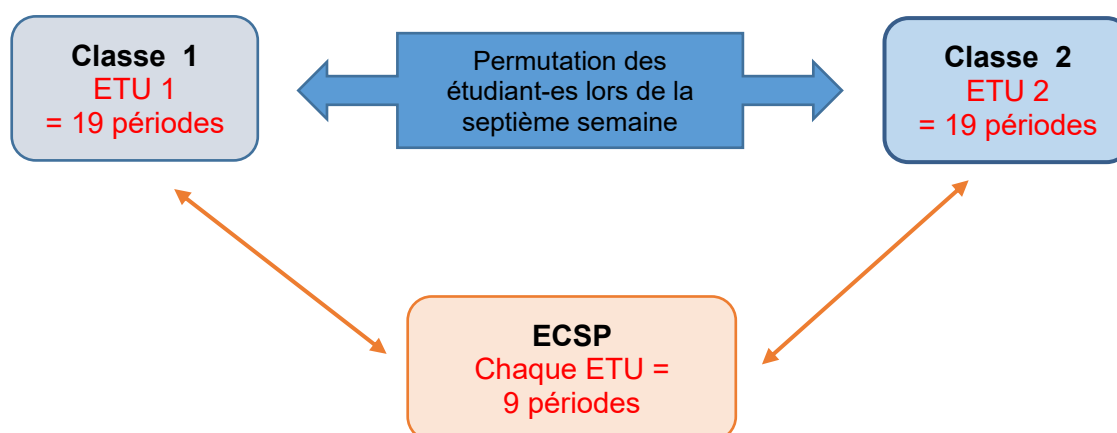
1. Un trio de formateur-ices de terrain constitué de deux enseignant-es de classes régulières et un-e enseignant-e en charge du soutien pédagogique (ECSP),
2. Un duo de formateur-ices de terrain constitué d'un-e enseignant-e de classe régulière et un-e enseignant-e de classe intégrée.

2. Dispositif des stages

2.1 : Dispositif de stage 1 « Titulaires de classes régulières et ECSP »

Le premier dispositif associe en principe¹ une dyade d'étudiant-es à deux classes régulières et à un enseignant ou une enseignante en charge du soutien pédagogique (ECSP) intervenant auprès des élèves de ces classes. Chaque étudiant-e est attribué-e à une des deux classes régulières qui constitue son lieu de stage de référence pendant la première partie du stage (six premières semaines). La dyade permute lors de la septième semaine (voir Calendrier, p. 16). L'étudiant-e est aussi associé-e à l'ECSP qui collabore avec les titulaires des deux classes de la dyade. Selon un planning hebdomadaire prédéfini avec les FT et indiqué sur les « feuilles de route », elle-il accompagne l'ECSP dans son travail de soutien durant un certain nombre de périodes hebdomadaires (au minimum 4 périodes, au maximum 9 périodes équivalant à environ un taux de travail de 15 à 32% pour chaque étudiant-e, un plein temps d'enseignement correspondant à 28 périodes). Elle-Il observe les différentes pratiques de soutien pédagogique dans plusieurs classes, dont la sienne.

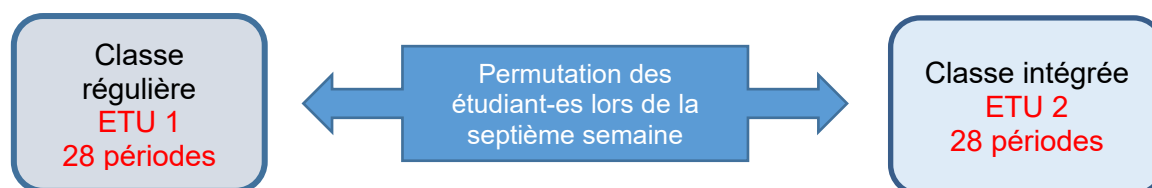
Exemple avec un accompagnement de l'ECSP de 18 périodes (nombre maximal)



¹ La spécificité de certains terrains de stage ne permet parfois pas de respecter cette contrainte. Dans ce cas, une adaptation sera contractualisée entre les différents partenaires.

2.2. Dispositif de stage 2 « Titulaires de classes régulières et intégrées »

Le second dispositif associe une dyade d'étudiant-es à une classe régulière et une classe intégrée ; en principe² au moins un-e élève de la classe intégrée est en intégration partielle dans la classe régulière. Les deux étudiant-es permutent leurs classes lors de la septième semaine du module.



Au cours des semaines de formation sur le terrain, les étudiant-es observent, interagissent et enseignent dans différents contextes. Le déroulement du module est synthétisé dans le tableau ci-dessous :

Période	Lieu principal	Modalité de travail	Contenu / enjeux
Semaine 1	Université	Cours collectifs + stage filé	- Présentation du module - Rencontre avec les FT (feuille de route 1 à déposer avant le 31.10.25 et à transmettre également au/à la FT) - Apports théoriques - Ateliers thématiques - J 1-2 filés : observation (guidée par le canevas A) - J 3 filé : observation et choix de l'élève (guidés par le canevas B)
Semaine 2		Séminaires + stage filé	
Semaine 3		Séminaires + ateliers thématiques + stage filé	
Semaine 4			
Semaine 5	Terrain de stage	Stage compact	- Observations dans les classes - Mise en œuvre de la première spirale (guidée par les canevas B, C et D) - Enseignement (1 à 2 périodes par jour) - Co-enseignement - Suivi ECSP ou intégration - Coformation des FT à l'Université
Semaine 6			
Semaine 7	Université	Séminaires + stage filé	- Retour du terrain - Apports théoriques - Exploitation des traces récoltées - Entretien de régulation par dyade avec FU référent-e - Permutation de classe (jeudi de la semaine 7)

² La spécificité de certains terrains de stage ne permet parfois pas de respecter cette contrainte. Dans ce cas, une adaptation sera contractualisée entre les différents partenaires.

Semaine 8			- Coordination avec les FT (feuille de route 2 à déposer avant le 05.12.25 et à transmettre également au/à la FT) - Observations dans les classes - Début de la mise en œuvre de la seconde spirale (guidée par les canevas B, C et D) - Enseignement (1 à 2 périodes par jour) - Co-enseignement - Suivi ECSP ou intégration
Semaine 9	Université / Terrain de stage	Séminaires + stage compact	- Apports théoriques - Observations dans les classes - Fin de la mise en œuvre de la seconde spirale (guidée par les canevas B, C et D)
Semaine 10	Terrain de stage	Stage compact	- Enseignement (1 à 2 périodes par jour) - Co-enseignement - Suivi ECSP ou intégration - Temps d'échanges avec les FT
Semaine 11	Université	Cours collectifs + séminaires + stage filé	- Fin du stage - Séance Regards croisés - Clôture du module

3. Attentes lors du temps de terrain

La période de formation sur le terrain scolaire vise à approfondir, en situation de classe, les thèmes travaillés dans les différentes unités de formation du module. L'attention des étudiant-es est centrée sur les différences individuelles, les difficultés d'apprentissage, les dimensions sociales, cognitives, métacognitives et socio-affectives de l'apprentissage, le soutien pédagogique, l'intégration des élèves, la collaboration entre les enseignant-es, les caractéristiques des situations d'apprentissage, les régulations, les démarches d'évaluation et de différenciation.

3.1. Ce qui est attendu des étudiant-es

Les étudiant-es prennent contact avec leurs formatrices et formateurs de terrain avant la rencontre tripartite à l'Université. Dans les classes qui les accueillent, les étudiant-es participent activement à toutes les activités pédagogiques et didactiques, en questionnant les formateur-rices de terrain, et éventuellement d'autres professionnel-les entourant les élèves, en prenant des initiatives et s'engageant plus largement dans les activités de la classe. Plus spécifiquement, chaque étudiant-e est tenu-e de réaliser les tâches suivantes en prenant appui sur les canevas mis à sa disposition (cf. site et plateforme Moodle du module) :

- Observation des caractéristiques contextuelles et des conditions d'apprentissage
- Observation des pratiques enseignantes et des activités des élèves
- Conduite d'entretien avec un-e élève lors de chaque temps compact de stage
- Mise en œuvre de pratiques d'enseignement à raison d'une à deux périodes par jour sur la base de préparations fournies par la ou le FT auxquelles s'ajoutent celles déployées dans le cadre de la réalisation de deux "spirales" (description ci-après), soit une par temps compact de stage³.
- Organisation et conduite d'un temps d'échanges avec les FT

Les étudiant-es réuni-es par dyades fonctionnent en collaboration étroite afin d'échanger et de partager les informations recueillies dans chaque classe. Elles et ils prennent soin de conserver les notes, les documents et les

³Dans le cadre de deux « spirales » dont la description se trouve plus bas

enregistrements audio collectés (sous couvert de l’approbation du FT et de l’autorisation des parents des élèves concerné-es par la signature du document adéquat), notamment en cas d’un complément ou d’un changement d’informations à exploiter dans le cadre d’une insuffisance du dossier écrit à rendre pour le module. Les informations recueillies (y compris les enregistrements) peuvent être consultées par les formateur-ices de terrain. Les enregistrements audio doivent être détruits après l’acquisition du module.

3.2. Rôle des formateurs-rices de terrain

Dans ce module compact, comme dans tous ceux de la formation en enseignement primaire (FEP), le rôle des formateur-rices de terrain est de participer à la formation des étudiant-es et de contribuer à l’atteinte des objectifs. Ainsi, en référence au contrat-type, chaque formateur-riche de terrain s’engage à :

- Accueillir l’étudiant-e et l’associer au fonctionnement de la classe, de l’école et des diverses collaborations ;
- Définir au début et au milieu du stage les modalités de prise en charge de la dyade d’étudiant-es à l’aide des documents prévus à cet effet (« feuilles de route 1 et 2 ») ;
- Expliciter ses pratiques d’enseignement et de collaboration ;
- Répondre aux interrogations de l’étudiant-e et encourager ses initiatives ;
- Accompagner l’étudiant-e dans le déroulement des « spirales » (définies plus bas) et dans leur analyse ;
- Accompagner l’étudiant-e dans la mise en œuvre des démarches d’observation, d’entretien et de régulations différenciées soutenues par les canevas A, B, C et D (présentés plus bas), et dans leur analyse ;
- Contribuer à l’analyse de l’activité de l’étudiant-e, dans ses aspects pédagogiques, didactiques, collaboratifs et de sa posture professionnelle ;
- Mettre en évidence ses outils, ses ressources, ses modalités d’organisation du travail ;
- Faire bénéficier l’étudiant-e du regard d’un-e professionnel-le, notamment lors d’observations d’élèves ou de la mise en œuvre d’activités ;
- Permettre à l’étudiant-e d’enseigner une à deux périodes par jour en mettant à disposition ses planifications et préparations ;
- Participer aux réunions proposées par l’équipe universitaire ;
- Alerter la-le formateur-riche universitaire référent-e du groupe de base dès que des difficultés notables et persistantes apparaissent chez l’étudiant-e.
- Participer à un temps d’échanges conçu et conduit par la dyade d’étudiant-es portant sur une préoccupation professionnelle en lien avec une ou des thématiques du module.

Les formateur-rices de terrain s’impliquent dans l’évaluation du module par le biais de l’accompagnement des étudiant-es, d’échanges au cours de la période de formation sur le terrain et particulièrement lors de la mise en œuvre des deux spirales. Elles-Ils consignent des traces de ces éléments dans les trois volets des documents d’évaluation. Le ou la FT référent-e de l’étudiant-e est celui ou celle qui l’accueille lors de la seconde partie du stage. C’est la personne qui remplit les documents d’évaluation, en collaboration avec ses collègues.

Si nécessaire, en cours de stage et sur demande, une séance de régulation par école/établissement, pour répondre aux questions posées par les FT et les étudiant-es, peut être organisée avec la-le FU référent-e du groupe de base.

4. Détail des démarches à accomplir sur le terrain

Lors du stage, les étudiant-es adoptent plusieurs postures. Elles et ils passent progressivement d’une posture d’observation participante propice à la compréhension des pratiques d’enseignement et de l’activité d’apprentissage des élèves à une posture d’intervention auprès des élèves via des temps de co-enseignement et d’enseignement. De la même manière, elles ou ils passent d’une posture de co-analyse avec les FT à une posture d’analyse plus autonome.

Une partie des tâches à réaliser s’inscrit dans un processus désigné sous le terme de “spirale”. Pour accomplir ces spirales, les dyades d’étudiant-es choisissent, en concertation avec les FT, *un-e élève présentant des difficultés* au regard d’un objectif d’apprentissage particulier, en français ou en mathématiques, dans chacune des deux classes. L’enjeu est d’analyser, à petite échelle, le processus d’enseignement-apprentissage concernant cet-te élève, au sein de la classe et dans d’autres contextes.

4.1. Les spirales

L'étudiant-e doit effectuer une spirale lors de chaque temps de terrain compact (soit deux spirales en tout). Chaque spirale est constituée de développements, soit trois développements au premier temps compact de stage, et deux développements au deuxième temps compact de stage. Ces spirales permettent de s'intéresser au processus d'apprentissage d'un-e élève au sein d'un collectif-classe. Il n'est pas question de promouvoir une forme d'individualisation mais au contraire de penser un enseignement prenant en compte les singularités des élèves inscrit-es dans un groupe classe. Chaque spirale est liée à un objectif d'apprentissage complexe (cf. PER) et précis, en français ou en mathématiques. Cet objectif peut être différent entre la première et la seconde spirale.

Une spirale représente une démarche progressive d'enseignement comprenant notamment le suivi d'un-e élève au sein d'un collectif. Elle inclut :

- Le relevé de traces (écrites, verbales, etc.) montrant les réussites et les erreurs de l'élève choisi,
- Les hypothèses effectuées à propos de ses difficultés,
- L'analyse de ses processus d'apprentissage,
- Les interventions pensées par les enseignant-es pour soutenir ses apprentissages (régulations différenciées) dans le cadre du collectif de classe,
- L'analyse réflexive à leurs propos.

Les régulations différenciées concernent l'élève choisi-e tout en prenant en compte les autres élèves de la classe.

Une spirale est constituée de trois développements successifs au premier temps compact de stage et de deux développements successifs au deuxième temps compact de stage :

- **Développement 1 (absent de la spirale lors du deuxième temps compact de stage) :**
 - La-le FT enseigne en visant un objectif d'apprentissage complexe en français ou en mathématiques et à propos duquel l'élève choisi-e se trouve en difficulté.
 - L'étudiant-e observe et effectue un entretien avec l'élève.
 - Étudiant-e et FT co-planifient une séance prenant en compte la difficulté inférée. La séance vise le même objectif d'apprentissage que la séance précédente ou s'articule avec celui-ci.
 - Étudiant-e et FT co-enseignent (responsabilité de toute la classe) et proposent une régulation différenciée formelle lors de cette séance.
 - Étudiant-e et FT co-analysent ce qui s'est passé au niveau du processus d'apprentissage de l'élève au sein du collectif.
- **Développement 2 :**
 - L'étudiant-e planifie une nouvelle séance, visant le même objectif d'apprentissage (ou en relation avec ce dernier), prenant en compte la difficulté d'apprentissage de l'élève choisi-e et contenant une proposition de régulation différenciée formelle.
 - L'étudiant-e présente la séance à la-le FT. Des ajustements éventuels sont décidés.
 - L'étudiant-e enseigne ou co-enseigne (en concertation avec la-le FT, selon le contexte de la classe, les besoins de l'étudiant-e, etc.)
 - L'étudiant-e analyse ce qui s'est passé au niveau du processus d'apprentissage de l'élève au sein du collectif.
 - L'étudiant-e présente son analyse à la-le FT qui rétroagit et complète l'analyse effectuée.
- **Développement 3 :**
 - L'étudiant-e planifie une nouvelle séance, visant le même objectif d'apprentissage (ou en relation avec ce dernier), prenant en compte la difficulté d'apprentissage de l'élève choisi-e et contenant une proposition de régulation différenciée formelle.
 - L'étudiant-e présente la séance à la-le FT. Des ajustements éventuels sont décidés.
 - L'étudiant-e enseigne et, au cours de cette séance, évalue de manière formelle ou informelle la progression de l'élève face à la difficulté inférée (en relevant quelques traces montrant, ou non, la progression de l'élève).
 - L'étudiant-e analyse ce qui s'est passé au niveau du processus d'apprentissage de l'élève au sein du collectif.
 - L'étudiant-e présente son analyse à la-le FT qui rétroagit et complète l'analyse effectuée.

4.2. L'accompagnement des tâches à accomplir par les canevas

Les analyses du processus d'enseignement-apprentissage concernant un-e élève sont fondées sur la récolte d'informations que les étudiant-es mobiliseront dans le cadre du dossier écrit qui fait partie des exigences certificatives du module. Les récoltes d'informations sont guidées par différents canevas :

- **Canevas A : observation des situations et conditions d'apprentissage.** Ces observations portent sur l'organisation générale de la classe (espace, matériel, temporalité, etc.), types de tâches proposées aux élèves, interactions entre élèves privilégiées, évaluations formatives, différenciations, formes de collaboration entre enseignant-es, formes de soutien pédagogique.
- **Canevas B : observations d'activités et de productions de l'élève choisi-e.** Ces observations peuvent s'effectuer dans tous les moments de la vie de la classe même si les spirales se déclinent en se centrant sur une seule discipline : le français ou les mathématiques. Les observations s'effectuent dans au moins trois situations d'apprentissage différentes, qui peuvent varier sur plusieurs dimensions : savoirs en jeu ; type de tâche (situations spécifiques, complexes) ; mode d'organisation sociale (leçon collective, travail en groupe, travail individuel). La centration sur certains objectifs d'apprentissage permettra un regard plus continué pour observer la progression de l'élève. Au moins une des situations devrait donner l'occasion d'observer des interactions sociales entre l'élève choisi-e et d'autres partenaires (camarade-s et/ou enseignant-es). Au moins une des situations d'observation a lieu en présence de l'ECSP. Les éléments d'observations sont recueillis du début à la fin de chaque situation. Si l'activité implique un support écrit, il est utile de garder une copie des traces produites par l'élève.
- **Canevas C : entretiens avec l'élève choisi-e.** Les observations (guidées par le canevas B) sont complétées par un/des entretien(s) enregistré(s) avec l'élève qui peuvent être menés de manière adaptée et plus ou moins formelle (selon l'âge, les difficultés de l'élève et la situation observée notamment). Ces entretiens visent à recueillir des informations complémentaires liées aux perceptions et appréciations que l'élève a de son activité. Ceci permet de mieux saisir avec elle-lui les dimensions apparentes des activités observées en relation avec les dimensions sociales, cognitives et socio-affectives ainsi que son rapport à la discipline choisie et sa perception de sa progression au cours du stage.
- **Canevas D : mise en œuvre de régulations différenciées.** Celles-ci sont déployées pour l'élève choisi-e et le reste de la classe et ont notamment pour objectif d'aider l'élève à dépasser la difficulté repérée dans l'atteinte d'un objectif d'apprentissage particulier.

Les quatre canevas proposés sont des outils à disposition des étudiant-es afin de les aider à organiser et mettre en œuvre les tâches attendues et d'en garder des traces suffisantes. Ils ne sont pas nécessairement utilisés de façon formelle ou exhaustive, et peuvent être complétés partiellement ou en plusieurs fois. Ce sont des guides, à ajuster selon les contextes et devant être enrichis progressivement, au fil du stage. La présence explicite de ces traces est néanmoins exigée dans le dossier, dans le corps du document ou en annexe.

La dyade d'étudiant-es met en commun, avant ou lors du tournus, les informations recueillies dans chaque classe, notamment à l'aide des différents canevas.

4.3. Autres tâches à mettre en œuvre

Implication dans les activités pédagogiques, didactiques et collaboratives

En plus du déploiement des spirales, il est attendu des étudiant-es une implication dans les autres activités de la classe en assumant une part de responsabilité. Celle-ci varie en fonction des contextes et des situations, et selon les modalités définies lors de la rencontre initiale entre étudiant-es, formateur-rices de terrain et universitaires (cf. Feuille de route et Volet III : Respect du dispositif).

Quoi qu'il en soit, pendant les trois premiers jours, la-le FT enseigne et l'étudiant-e observe (de manière active). Par la suite, l'étudiant-e devra enseigner une à deux périodes par jour (hors COFO), sur la base de préparations fournies et discutées avec la ou le FT. L'étudiant-e n'a pas à préparer de séance au-delà de ce qui est demandé pour les deux spirales.

Dans la mesure du possible :

- La-le étudiant-e est vivement encouragé-e à s'exercer au co-enseignement, que ce soit avec l'ECSP, l'enseignant-e titulaire de la classe ou l'autre étudiant-e de la dyade lors de temps d'intégration.
- La-le étudiant-e assistera à des réunions ou des entretiens impliquant des parents, des élèves, des enseignant-es, d'autres partenaires professionnel-les de l'école.

Temps d'échanges avec les FT

Au cours de la période du stage compact 2, la dyade d'étudiant-es organise un temps d'échanges avec les deux FT (dispositif 2) ou trois FT (dispositif 1) à propos d'une thématique, en lien avec le module EAT2, qui a émergé suite à un « étonnement » (voir pp. 19-20 pour des précisions). Le choix de la thématique doit être négocié lors de l'entretien en dyade avec le-la formateur-rice universitaire référent-e puis soumis sous une forme développée (les grands axes de l'échange présentés sur une page A4) par mail à la-au formateur-rice universitaire référent-e du groupe de base au moins trois jours avant la séance. Des traces synthétiques de cet échange sont à déposer sur Moodle.

Les étudiant-es sont responsables du choix de la thématique (en concertation avec les formateur-rices de terrain), de la préparation (lectures, matériel) et de l'animation des échanges. Les informations recueillies lors de ce moment devront être intégrées dans le dossier écrit.

Coformation

Durant la journée de coformation réunissant les formateurs-rices de terrain et de l'Université, l'étudiant-e prend seul-e en charge les activités d'enseignement et de gestion de la classe. Les activités sont définies d'entente avec le-la formateur-rice de terrain. Dans le cas où cette prise en charge ne serait pas possible lors de la journée de coformation, une autre journée doit être définie entre l'étudiant-e et sa-son FT pendant le stage pour lui permettre de prendre en charge la classe seul-e.

IV. Calendrier et horaires

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
1. Université 6-10.10	08h30-10h00 <i>Introduction</i> Amphi 012A - Battelle 10h30-12h00 <i>Difficultés, soutien et intégration –</i> Amphi 012A – Battelle 14h15-15h45 <i>Cours UF2 –</i> A150 - Sciences II	08h30-10h00 <i>Consignes terrain –</i> 1S059 – Sciences III 10h30-12h00 <i>Cours UF4 –</i> 1S059 – Sciences III 12h30-14h <i>Cours UF3 –</i> MS150	08h30-10h00 <i>Cours UF1 –</i> Amphi 012A – Battelle 10h30-12h00 <i>Cours Collaboration –</i> Amphi 012A – Battelle 18h00-20h00 <i>Rencontre tripartite</i> M2170 (A)– MR060 (B)– MR070 (C) – MS130 (D)	STAGE 1 <i>Prise de contact</i> <i>Journée pleine</i>
2. Université 13-17.10	STAGE 2 <i>Journée Pleine</i>	08h30-12h00 A : UF1 M4393 B : UF2 M5389 C : UF3 M3393 D : UF4 M4389	08h30-12h00 A : UF1 M4393 B : UF2 M5389 C : UF3 M3393 D : UF4 M4389	08h30-12h00 A : UF4 M4389 B : UF1 M4393 C : UF2 M5389 D : UF3 M3393
3. Université 20-24.10 (vac.scol.)	08h30-11h30 <i>Atelier thématique 1</i> M3393 - M4393 M4389 - M5393 – M5389	08h30-12h00 A : UF4 M4389 B : UF1 M4393 C : UF2 M5389 D : UF3 M3393	08h30-12h00 A : UF3 M3393 B : UF4 M4389 C : UF1 M4393 D : UF2 M5389	08h30-12h00 A : UF3 M3393 B : UF4 M4389 C : UF1 M4393 D : UF2 M5389
4. Université 27-31.10	08h30-11h30 <i>Atelier thématique 2</i> M3393 - M4393 - M4389 - M5389 – M5393 13h00-16h00 <i>Atelier thématique 3</i> M5389 – M2020 – PM10 - M3141 – M2150	08h30-12h00 A : UF2 M5389 B : UF3 M3393 C : UF4 M4389 D : UF1 M4393	08h30-12 h00 A : UF2 M5389 B : UF3 M3393 C : UF4 M4389 D : UF1 M4393	STAGE 3 <i>Journée Pleine</i>
5. Terrain 03-07.11	STAGE COMPACT 1			
6. Terrain 10-14.11				
	Co-formation 8h30-16h : MR070 + salles EAT 2			
7. Université 17-21.11	08h30-12h00 A : UF1 M4393 B : UF2 M5393 C : UF3 M3393 D : UF4 M4389	08h30-12h00 A : UF1 M4393 B : UF2 M5389 C : UF3 M3393 D : UF4 M4389	STAGE 4 <i>Journée pleine</i>	08h30-12h00 A : UF4 M4389 B : UF1 M4393 C : UF2 M5389 D : UF3 M3393
	✚ 1 entretien par duo à l'Université, avec le FU de groupe de base, l'après-midi			
8. Université 24-28.11	08h30-12h00 A : UF4 M4389 B : UF1 M4393 C : UF2 M5393 D : UF3 M3393	08h30-12h00 A : UF3 M3393 B : UF4 M4389 C : UF1 M4393 D : UF2 M5389	08h30-12h00 A : UF3 M3393 B : UF4 M4389 C : UF1 M4393 D : UF2 M5389	STAGE 5 <i>Journée pleine</i>
	✚ 1 entretien par duo à l'Université, avec le FU de groupe de base, l'après-midi			
9. Université/ Terrain 01-05.12	08h30-12h00 A : UF2 M5393 B : UF3 M3393 C : UF4 M4389 D : UF1 M4393	08h30-12h00 A : UF2 M5389 B : UF3 M3393 C : UF4 M4389 D : UF1 M4393	STAGE COMPACT 2	
10. Terrain 08-12.12	STAGE COMPACT 2			✚ un temps d'échange avec les FT
11. Université 15-19.12	STAGE 6 <i>Journée Pleine</i>	08h30-12h00 <i>Regards croisés sur les contextes</i> A : M4393 B : M5389 C : M3393 D : M4389	8h30-12h00 <i>Clôture</i> Auditoire A-F Muller (CMU) + salles au CMU : A04.2906 - A04.2910 – B04.1520 et B04.1522	

Les échéances à retenir...

Date	Intitulé	ETU	FT	FU
Jeudi 9 octobre (18h00-20h00)	Rencontre entre formateur-ice de terrain, étudiant-es et formateur-ice universitaires	X	X	X
Vendredi 10 octobre	Journée de prise de contact des dyades d'étudiant-es avec leurs FT et les élèves en classe	X	X	
Vendredi 31 octobre	Dernier délai pour le dépôt de la feuille de route 1 sur Moodle	X		
Jeudi 6 novembre (8h30-12h, 13h30-16h)	Coformation entre formateur-ice de terrain et universitaires (les étudiant-es tiennent la classe)		X	X
Du 17 au 27 novembre	Entretien de régulation entre la dyade d'étudiant-es et le-la FU référent-e (60-90 minutes)	X		X
Vendredi 5 décembre	Dernier délai pour le dépôt de la feuille de route 2 sur Moodle	X		
Du 8 au 12 décembre	Échange avec les FT préparé et animé par la dyade d'étudiant-es (au moins 45 minutes)	X	X	
Lundi 12 janvier 2026	Remise de l'attestation du stage (volet I) et des documents d'évaluation (volets II et III)		X	
Lundi 12 janvier 2026	Date limite pour la remise des dossiers d'évaluation	X		

V. Évaluation certificative

1. Les cinq exigences pour l'obtention des crédits

L'évaluation certificative du module est effectuée par l'équipe des formateur-ices universitaires. Outre les prestations liées au terrain scolaire, l'évaluation relative aux quatre unités de formation du module comporte quatre exigences :

1. Un dossier écrit rédigé en dyade d'étudiant-es ;
2. Un examen individuel écrit par unité de formation ;
3. La préparation, la gestion et le compte-rendu d'un échange avec les FT ;
4. La présence aux cours, séminaires et entretiens de régulation.

Conformément au règlement d'études, l'attribution des crédits se base sur l'ensemble des attentes académiques comprenant le travail à fournir et les prestations des étudiante-s liées à la formation sur le terrain et lors des séances à l'Université.

Exigence 1 : un dossier écrit, rédigé en dyade d'étudiant-es

La compétence visée est de savoir décrire et analyser de manière pertinente le fonctionnement et la progression d'un-e élève présentant des difficultés d'apprentissage en lien avec l'enseignement mis en œuvre. Le dossier doit être élaboré à partir des apports des quatre unités de formation du module et de la séance de clôture, de l'ensemble des informations recueillies en situation scolaire et lors de l'échange conduit avec les formateurs-rices de terrain

Conformément aux consignes de terrain, chaque dyade a recueilli des informations à propos de deux élèves grâce à la mise en œuvre des différentes démarches et, notamment, des spirales. Pour le dossier, la dyade choisit un-e seul-e des élèves observé-es. Elle peut cependant exploiter les informations prélevées à propos de l'autre élève afin de compléter l'analyse.

Le dossier (75'000 caractères -espaces comprises- ± 5'000 sans les annexes, en Times 12, interligne 1.5) contient les éléments suivants :

- Une introduction comprenant la présentation du contexte, des pratiques d'enseignement, des formes de soutien pédagogique ou d'intégration ;
- La présentation synthétique de l'élève choisi-e à l'aide d'informations sélectionnées relatives à ses apprentissages (objectifs d'enseignement concernés, contextes de mise en œuvre des démarches et toutes autres données et traces récoltées en classe) ainsi que la justification de ce choix ;
- Une analyse (posée initialement puis réévaluée au fil des activités) des processus d'apprentissage de l'élève, de ses difficultés et de sa progression en tenant compte des caractéristiques des situations d'enseignement et d'apprentissage concernées par les démarches mises en œuvre, ainsi que du contexte de classe. Cette analyse met en relation et interprète les données recueillies par ces différentes démarches. Elle intègre donc des extraits des informations mises au net dans les canevas, des éléments explicites, des traces concrètes⁴ et des références aux contenus des cours, des références à des lectures conseillées dans les unités (minimum 3 sources théoriques différentes par UF, donc minimalement 12 sources pour l'ensemble) ;
- Une présentation synthétique des formes de collaboration entre enseignant-es et une analyse de l'influence de ces modalités de collaboration sur les conditions d'apprentissage de l'élève choisi-e et sur les autres élèves de la classe ;
- Une réflexion critique sur la mise en œuvre des spirales menées en classe par les étudiant-es avec l'élève choisi-e pour le dossier ;

⁴ Dans le corps du dossier ou en annexe.

- Une analyse des compétences développées par chaque étudiant-e à partir de la mise en œuvre des différentes démarches (observation, entretien, régulations différenciées), de leurs apports et de leurs limites en vue d'une future pratique d'enseignement

La déclaration d'usage de l'intelligence artificielle (IA), disponible sur Moodle, doit être complétée par chaque étudiant-e et jointe en annexe du travail. Une copie de chaque dossier écrit en dyade est mise à disposition des formateur-rices de terrain sur simple demande. Le dossier est évalué par une note chiffrée. Les critères sont indiqués sur Moodle.

Un extrait de ce dossier devra être déposé par chaque étudiant-e dans son ePortfolio de la FEP. Il s'agira du document D10 : « Analyse des compétences développées à travers la mise en œuvre des démarches, en vue d'une future pratique d'enseignant-e ». La grille formative rédigée par la-le FT devra, elle aussi, être intégrée à l'ePortfolio (document D11).

Exigence 2 : un examen individuel écrit par UF

La compétence visée est de savoir analyser une situation que l'étudiant-e pourrait rencontrer dans sa vie professionnelle, à l'aide d'outils conceptuels relatifs à l'unité de formation, en argumentant sa position. Les quatre examens écrits en salle sont organisés durant la session de janvier (cf. planification des examens : la date et la salle sont communiquées par le secrétariat au mois de décembre). En cas d'insuffisance à l'un ou l'autre de ces quatre examens, une deuxième passation, limitée à l'unité (ou aux unités) non acquise(s), est prévue lors de la session d'examens d'août-septembre de la même année. Pour chaque examen, les étudiant-es sont autorisé-es à utiliser comme documentation seulement une feuille format A4 complétée recto-verso qu'ils-elles peuvent préparer en version manuscrite ou dactylographiée. Chaque examen (d'une durée d'1h30), dont les critères sont également présentés sur Moodle, est évalué par une note chiffrée. Les étudiant-es sont tenu-es d'être disponibles durant toute la session d'examens, la planification des examens n'étant communiquée qu'au cours du semestre d'automne.

Exigence 3 : préparation, gestion et compte-rendu d'un temps d'échanges avec les FT

La compétence visée est de savoir analyser les processus d'enseignement et d'apprentissage *en contexte*. Cette démarche débute par l'identification, pendant le premier temps de terrain, d'un « étonnement » issu d'un décalage entre ses propres attentes et ce qui est constaté sur le terrain, entre théorie et pratique, entre ce qui est proposé à l'université et ce qui est pratiqué dans les classes, entre deux pratiques observées sur le terrain, etc., en rapport avec les thématiques traitées dans le module EAT2. L'idée n'est pas de supprimer ce décalage, ni de le juger mais de le comprendre via un échange avec les formateur-rices de terrain.

Une rencontre d'au moins 45 minutes réunit dans l'école la dyade d'étudiant-es et les formateur-rices de terrain. Les étudiant-es sont responsables de la préparation et de l'animation des échanges. Elles-Ils sont amené-es à objectiver cet étonnement initial en prenant appui sur des situations concrètes qui serviront de base à la problématisation, qui initieront l'échange et seront articulés avec un questionnement. La thématique choisie devra être validée avec la ou le FU référent-e lors de l'entretien de régulation en dyade et la préparation (synthétique) de cet échange devra leur être adressée par mail 3 jours avant sa tenue. Les informations recueillies lors de cet échange devront être intégrées dans le dossier final. Lors de la rencontre, la dyade d'étudiant-es devra :

- Se référer de façon pertinente à des concepts théoriques en lien avec le thème ;
- Se référer éventuellement à des éléments de contexte et de situations observés et à des propos d'élèves ;
- Prendre en charge l'animation des échanges et veiller à une répartition équitable des temps de parole ;
- Développer un point de vue, prendre position en tenant compte des interventions qui ont précédé ;
- Conclure la discussion par la synthèse des points saillants de l'échange ;
- Garder une trace des principaux points de vue exprimés et déposer celle-ci sur Moodle.

Lors de la séance "Regards croisés sur les contextes" (dernier mardi) organisée à l'Université, les étudiant-es analyseront collectivement les expériences de terrain à l'aide des thématiques du module, en identifiant les

éventuels décalages entre les références théoriques, les observations effectuées et les synthèses de l'échange avec les formateur-rices de terrain.

L'évaluation porte sur la participation active à ces deux séances. En cas d'absence, un travail écrit est à rendre.

Exigence 4 : présence aux cours et séminaires

Se former demande de participer régulièrement et activement au travail entrepris collectivement. Le règlement d'études et les directives internes stipulent que l'obtention des crédits est subordonnée au respect de ce principe général :

« Selon le principe de l'alternance, les unités compactes nécessitent que l'étudiant-e soit présent-e d'une manière régulière sur le terrain et pendant les enseignements universitaires, et qu'elle-il participe activement. En cas d'absence, l'étudiant-e est tenu-e d'informer sa formatrice ou son formateur universitaire (...). La transgression des règles ci-dessus peut impliquer la perte des crédits de l'unité concernée. En cas d'absences répétées aux séminaires, l'accès au terrain peut être refusé. » (Brochure des formations en enseignement primaire et spécialisé, p. 17)

Les semaines de formation à l'Université demandent une présence et une participation régulières des étudiant-es. Durant les semaines de formation dans les écoles, chacun-e d'elles-eux doit faire preuve d'une présence et d'une implication active dans les activités de la classe, attestées par le ou la formateur-rice de terrain de référence. En dehors des heures de classe, quelques rencontres sont indispensables au bon fonctionnement du stage. La participation aux réunions de préparation du stage, dont une rencontre avec les formateur-rice de terrain, à l'échange et aux entretiens de régulation par dyade fait partie des conditions impératives de certification. Le restant des règles formelles de participation est présenté dans la partie VI de ce document (modalités de collaboration et de régulation, pp. 23-24).

Exigence 5 : respect du dispositif du stage

L'étudiant-e doit répondre aux exigences du volet III du dossier d'évaluation du stage, intitulé « Respect du dispositif ». L'obtention d'un « Non » à l'un ou plusieurs critères d'évaluation implique une tripartite de régulation, un stage compensatoire de 2 semaines associé à un entretien de régulation et la rédaction d'un texte réflexif.

2. Le rôle des formateurs et formatrices de terrain

L'évaluation porte sur toutes les démarches individuelles et collectives que les étudiant-es mettent en œuvre en classe mais préférentiellement lors des spirales. Dans le cadre du suivi des étudiant-es tout au long de la formation sur le terrain scolaire, un document est fourni aux formateur-rices de terrain (cf. site du module). Le-La formateur-rice qui accueille l'étudiant-e dans sa classe lors de la seconde partie du stage (à partir du 20 novembre) représente sa personne de référence. C'est elle-lui qui gère l'ensemble du document de suivi, composé de trois volets :

- I. Attestation de présence
- II. Évaluation formative des compétences professionnelles en construction
- III. Respect du dispositif

Les 3 volets sont complétés en ligne par la personne de référence (titulaire de classe) de l'étudiant-e, à l'aide des collègues qui ont aussi accueilli l'étudiant-e. L'attestation de présence (volet I) et le respect du dispositif (volet III) sont indispensables pour l'obtention des crédits du module : ils attestent de la conformité du fonctionnement vis-à-vis des attentes du stage sur le terrain scolaire. Les documents originaux sont transmis par la personne de référence au secrétariat FEP, au terme du stage.

Le volet II est destiné en priorité à l'étudiant-e à des fins d'évaluation formative de ses compétences professionnelles en développement. Les commentaires des formateur-rices de terrain représentent une aide précieuse dans l'optique d'un suivi de l'étudiant-e, en pointant des éléments auxquels il faudra porter une attention particulière lors de la suite de la formation. Au cours de la dernière semaine de terrain, il convient de prévoir un

moment (hors temps scolaire) où les formateur-rices de terrain peuvent commenter à l'étudiant-e le volet II complété.

L'étudiant-e est également destinataire de cette évaluation. Elle-Il conserve une copie de l'ensemble du document de suivi (volets I, II et III) en vue de la constitution de son ePortfolio. Ces éléments peuvent lui être demandés par l'Université à tout moment de son parcours de formation.

3. Les échéances

Le dossier écrit est à rendre au/à la FU référent-e du groupe de base au plus tard le *lundi 12 janvier 2026* pour une créditation à la session de janvier. En cas de résultat insuffisant, le complément exigé est à rendre le *mercredi 19 août 2026* pour la session d'août-septembre.

Les résultats de l'évaluation certificative seront communiqués par le secrétariat des étudiant-es au terme de la session de janvier. Une grille d'appréciation comportant la pondération des résultats par unité de formation sera transmise à chaque étudiant-e. Elle sera considérée comme un feedback suffisant, en cas de réussite au module, au vu du nombre d'étudiant-es. En cas d'échec au module, un feedback qualitatif oral sera proposé sur rendez-vous aux étudiant-es qui en font la demande.

VI. Dispositions réglementaires et collaboration

1. Présence des étudiantes et des étudiants

Participation aux cours et séminaires

En cas d'absence, l'étudiant-e informe son-a formateur-riche universitaire référent-e ainsi que les coordinatrices du module.

Les absences doivent être motivées. Ne peuvent être invoqués ni la participation à d'autres unités de formation, ni le travail demandé pour des examens ou l'évaluation d'autres unités de formation, ni des remplacements ou d'autres emplois.

Si l'étudiant-e est absent-e plus de deux demi-journées lors des séances du module, quelle que soit la modalité de travail (auditoire, séminaire, etc.), un travail écrit de compensation (ou une autre forme de travail) lui sera demandé par le-la formateur-riche universitaire responsable de l'unité concernée.

Dans le cas d'une absence de plus de quatre demi-journées au total, non justifiée par un motif valable, le travail en groupe de base et la préparation pour le terrain seront considérés comme trop lacunaires ; c'est pourquoi l'étudiant-e se verra refuser l'accès au stage. L'échec au module est alors automatique, sans session de rattrapage possible (non acquis à la session de février, échec à la session d'août).

Au cours du module, une absence de plus de quatre jours durant les semaines universitaires et/ou de plus quatre jours durant les semaines de terrain, **justifiée par un motif valable**, n'entraînera pas l'échec des unités de formation mais leur annulation.

Participation au stage

Durant les semaines de terrain, l'étudiant-e est présent-e lundi, mardi, jeudi et vendredi pendant les heures de travail en classe. Elle-Il est disponible au moins deux heures dans la semaine (en une ou plusieurs fois) hors temps scolaire pour des discussions avec les formateur-rices de terrain.

Toute absence doit être compensée et doit être communiquée au-à la formateur-riche de terrain concerné-e. En cas d'absence longue, l'étudiant-e doit également informer son enseignant-e universitaire référent-e, les coordinatrices du module et le bureau des stages (terrainfep@unige.ch).

À la fin du stage, le/la formateur-riche de terrain de référence complète en ligne les volets I (attestation de présence) et III (respect du dispositif). Ces documents sont obligatoires pour acquérir les crédits de l'unité de formation. L'étudiant-e sera également destinataire de ces documents.

En cas de doute sur sa propre situation, l'étudiant-e doit consulter ses responsables de formation, qui le-la conseillent sur la marche à suivre.

Si l'étudiant-e manque jusqu'à 1 journée (de 1 à 7 périodes) de stage :

- ➔ Sous réserve que cela soit compatible avec ses horaires de cours et les disponibilités de son-sa FT, il-elle est invité-e à compenser les demi-journées de stage d'ici la fin du semestre d'automne (février 2026). Les matinées peuvent devenir des après-midis et *vice versa* (logique de demi-journée et non de période). Il-elle s'organise directement avec son-sa FT.

Si l'étudiant-e manque plus d'une journée (dès 8 périodes) :

- ➔ Il-elle s'annonce auprès du bureau d'organisation des stages de la FEP (terrainfep@unige.ch) et sa/son formateur-riche universitaire, afin de prévoir une compensation de ses journées d'absence pendant la période inter-semestre, en concertation avec le-la formateur-riche de terrain, l'étudiant-e et le-la formateur-riche universitaire.

Reste réservé, le cas d'une absence longue durée d'un-e étudiant-e, qui pourrait aboutir à l'arrêt du module/stage et à son report au semestre d'automne 2026.

2. Absence des formateur-rices de terrain

En cas d'absence du ou de la formateur-riche de terrain pour cause de maladie ou de formation continue, l'étudiant-e peut prendre la responsabilité de la classe en solo. Dans ces cas, le remplacement peut être rémunéré par le Service des remplacements de l'enseignement primaire (à condition que l'étudiant-e y soit inscrit-e). La prise de responsabilité lors de la journée de coformation est considérée comme une partie intégrante du dispositif de formation et ne peut pas être rémunérée. Cette journée est incluse dans les jours maximum mentionnés ci-dessous.

L'étudiant-e qui prend la responsabilité de la classe dans les limites indiquées ci-après, ne doit pas compenser ces jours en présence du/de la formateur-riche de terrain.

Si le/la formateur-riche doit s'absenter pour une durée plus longue que celle autorisée dans le dispositif, l'étudiant-e et/ou le-la formateur-riche prend contact avec le-la FU de référence et Melody Mathieu (terrainfep@unige.ch).

A. Remplacement de sa-son FT

En cas d'absence de sa-son FT durant la période de stage et sous réserve qu'il-elle soit inscrit-e au SEREP, l'étudiant-e est autorisé-e à la-le remplacer selon les modalités décrites ci-dessous.

Toutes les périodes de remplacement (points a et b) sont comptabilisées par l'étudiant-e et sa-son FT de manière transparente. Les périodes de remplacement qui dépassent les quotas acceptés par la formation (point b) doivent être mentionnées sur les attestations de présence au stage.

a) Le remplacement dure de 1 à 3 journées :

Ces journées de remplacement sont comptabilisées comme journées de stage. Elles ne font l'objet d'aucune compensation.

b) Le remplacement dépasse 3 journées :

Les journées de remplacement surnuméraires sont pour moitié comptabilisées comme journées de stage. L'étudiant-e devra les compenser pour moitié, au retour de son-sa FT ou lors d'une période de compensation.

B. FT co-référent-e

Si l'étudiant-e n'est pas inscrit-e au SEREP, il-elle peut poursuivre son stage auprès d'un-e autre enseignant-e de l'établissement, proposé-e par son-sa FT et qui devient sa-son FT co-référent-e. Le bureau d'organisation des stages doit être averti et peut contribuer à la recherche d'une solution. Selon la durée de l'absence du-de la FT, le-la FT co-référent-e peut être amené-e à assumer tout ou partie de l'évaluation du stage.

C. Décharge

En cas de décharge d'âge du ou de la formateur-riche de terrain, l'étudiant-e ne travaille pas avec la-le remplaçant-e. Elle-Il peut remplacer lui-elle-même le-la formateur-riche à condition d'être inscrit-e au Service des remplacements et de respecter le nombre de jours maximum de responsabilité en solo autorisés dans le dispositif.

3. Modalités de collaboration et de régulation

Comme indiqué au fil des chapitres précédents, diverses modalités de collaboration sont prévues entre formateur-rices de terrain et universitaires :

- *Avant la période de formation sur le terrain*, une rencontre est organisée à l'Université entre formateur-rices de terrain, étudiant-es et formateur-rices universitaires ;
- *Au cours de la période de terrain*, une journée de coformation entre formateur-rices de terrain et universitaires a lieu à l'Université, afin de travailler sur certains contenus du module pendant que les étudiant-es tiennent la classe. Dans le cas où la prise en charge de la classe par l'étudiant-e ne serait pas

possible lors de la journée de coformation, une autre journée devra être organisée pour permettre à l'étudiant-e de prendre en charge la classe seul-e. Selon les demandes, des séances de régulation peuvent être proposées par les formateur-rices universitaires dans les écoles afin de répondre aux éventuelles questions des étudiant-es et des formateur-rices de terrain ;

- *Au terme de la période de terrain*, un bilan est effectué par le-la formateur-ric(e) de terrain de référence pour chaque étudiant-e à l'aide d'un dossier de suivi.
- Outre ces moments institués, les référent-es universitaires des quatre groupes de base d'étudiant-es sont les interlocuteurs-rices privilégiés-es des formateur-rices de terrain. En cas de besoin, des rencontres supplémentaires peuvent être organisées sur le terrain afin d'aborder des aspects pédagogiques, d'explicitier les objectifs et les démarches de formation, de discuter des travaux des étudiant-es ou de réguler d'éventuelles incompréhensions mutuelles. Rappelons que le ou la formateur-ric(e) de terrain doit alerter le-la formateur-ric(e) référent-e du groupe de base dès que des difficultés notables et persistantes apparaissent chez l'étudiant-e.

4. Ethique et confidentialité

Dans ses relations avec les élèves, les parents, le-la directeur-ric(e), le corps enseignant ou d'autres personnes collaborant avec les écoles, l'étudiant-e respecte à la fois le Code d'éthique de la Faculté et le Code d'éthique de l'enseignant-e primaire inclus dans son cahier des charges. Elle-Il respecte aussi le règlement de l'enseignement primaire et toute directive générale relative aux semaines de terrain.

Rappelons que conformément au code d'éthique concernant la recherche au sein de la Faculté, les travaux écrits des étudiant-es doivent se conformer aux dispositions suivantes :

1. Ne comporter aucun nom propre permettant d'identifier un-e élève, un-e enseignant-e ou une école ;
2. Pouvoir être remis, sur demande et pour information, aux formateur-rices de terrain accueillant l'étudiant-e.

L'étudiant-e observe également un strict secret de fonction pour tout ce qui concerne les formateur-rices de terrain, l'équipe enseignante, les élèves et leurs familles. Elle-Il ne rapporte aucune information mettant nommément en cause des personnes ou permettant indirectement de les reconnaître.

En conformité avec les attentes institutionnelles, les documents pour l'organisation et l'évaluation du stage et du module sont maintenant disponibles pour les étudiant-es sur la plateforme Moodle et pour les formateur-rices de terrain sur le site : <http://www.unige.ch/fapse/bsep/eat2/>